

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Code des Marchés  
Publics – Délégations de  
signatures du Conseil  
Municipal au Maire**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 avril 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 6 mai 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 août 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY  
Madame RICHARD à Madame BOUTIN  
Madame de JOYBERT à Madame KARCHI-SAADI  
Madame BÈLE à Madame USQUIN  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Madame PERNOD-RONCHI à Monsieur FAVREAU  
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Madame USQUIN

**OBJET** : CODE DES MARCHES PUBLICS – DELEGATIONS DE SIGNATURES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**RAPPORTEUR** : Madame MAUVAGE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération du 15 mars 2008, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget », conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

L'article 28 du Code des Marchés Publics prévoit que « lorsque leur valeur estimée est inférieure aux seuils mentionnés au II de l'article 26 du Code, les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat ».

Il est demandé au Conseil Municipal de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer les marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie désormais par le Code des Marchés Publics.

En outre, afin de garantir la continuité de l'action municipale, il est prévu, conformément aux articles L. 2122-18, L. 2122-20 et L. 2122-23 du C.G.C.T., la possibilité pour les Adjoints au Maire de signer les marchés se rapportant à leur domaine de compétence.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser que les marchés conclus selon la procédure adaptée et relatifs aux domaines ci-dessous soient signés par :

- Monsieur SOLIGNAC, Adjoint au Maire chargé des Finances et de la Commande Publique, pour les marchés relatifs aux acquisitions et à la maintenance des matériels, mobiliers, fournitures et véhicules nécessaires au fonctionnement des services municipaux, aux systèmes et fournitures informatiques et aux contrats d'assurance ;
- Madame BOUTIN, Adjointe au Maire chargée du Développement Durable et de l'Aménagement, pour les marchés relatifs aux espaces verts et à la propreté publique ;
- Monsieur BATTISTELLI, Adjoint au Maire chargé de la Vie Culturelle, pour les achats de spectacles et contrats d'engagements conclus pour les représentations théâtrales et culturelles ;

- Madame GENDRON, Adjointe au Maire chargée des Travaux et de la Sécurité Routière, pour les marchés relatifs :
  1. à la fourniture de fluides dans les bâtiments communaux,
  2. aux travaux, entretiens et contrôles effectués dans les bâtiments communaux et sur les installations qu'ils comportent,
  3. aux travaux, entretiens et contrôles effectués sur la voirie municipale,

### DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

- APPROUVE ce dispositif.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,  
Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC